

REZÉ INFOS

S P É C I A L B U D G E T

A V R I L 1 9 9 0

EDITORIAL

Vous trouverez dans les graphiques et les illustrations qui suivent, les grandes lignes du budget 1990

de la ville de Rezé.

Ce budget est l'illustration d'une triple volonté:

- *maintenir un haut niveau de service: la liste des travaux que vous verrez se réaliser en 1990 en est une preuve; les sommes dégagées en subventions, pour le social, la caisse des écoles... en est une autre.*
- *limiter l'augmentation des impôts locaux à un niveau inférieur à l'inflation. L'accroissement des revenus de la ville, résultat des efforts de la municipalité pour construire des logements et implanter des entreprises et commerces, permet cette limitation sans diminuer les services rendus.*
- *assurer l'avenir en inscrivant les dépenses dans un plan financier établi pour plusieurs années.*

*L'équipe municipale se félicite, par ailleurs, de la décision du gouvernement de prendre en compte le **revenu imposable** dans l'établissement de la **taxe d'habitation** pour les foyers à revenus modestes.*

JACQUES FLOCH
Député-Maire

FRANÇOIS BOURGES
Adjoint aux Finances

DIMINUTION DE LA TAXE D'HABITATION POUR CERTAINS CONTRIBUABLES

Un plafonnement est institué par le gouvernement en fonction des ressources.

Exemples: famille avec deux enfants en appartement. Elle paiera en fonction de son revenu.

TAXE D'HABITATION

	1989	1990
Sans plafonnement (impôt sur le revenu supérieur à 150 000 F)	2 781 F	2 844 F
Impôt sur le revenu inférieur à 150 000 F plafonnement à 4 % du revenu imposable. Ex. revenu imposable de 60 000 F	2 781 F	2 400 F
Impôt sur le revenu inférieur à 1 500 F	2 519 F	2 107 F
Non imposable sur le revenu (léger dégrèvement)	2 338 F	1 370 F
Bénéficiaire du R.M.I.	2 338 F	456 F

LES IMPÔTS LOCAUX EN 1990

BAISSE EN FRANCS CONSTANTS

Les efforts de l'équipe municipale pour:

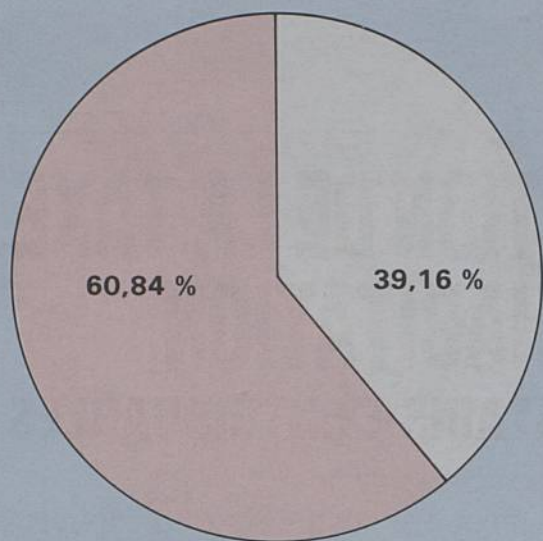
- la construction de logements,
 - l'implantation de commerces et d'entreprises,
- conduisent à un accroissement du patrimoine communal qui fournit une recette supplémentaire d'impôts locaux de 6 MF en 1990 par rapport à 1989.

Pour le contribuable rezéen, l'impôt communal (taxe foncière, taxe d'habitation, taxe professionnelle) ne dépassera pas + 2,27 % pour une inflation de 3,6 %.

Et cela tout en maintenant un volume de travaux important améliorant le service rendu et l'environnement.

REZÉ INFOS

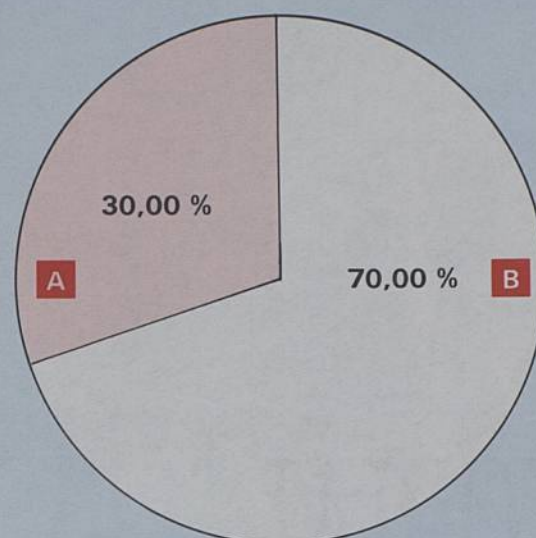
BUDGET DE LA VILLE DE REZÉ 1990



TOTAL : 286 MF

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

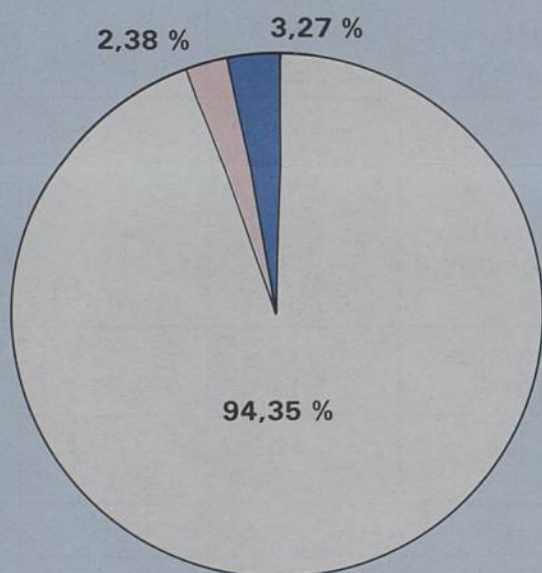
Répartition entre les dépenses propres à la Ville et sa participation aux dépenses intercommunales.



TOTAL : 112 MF

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

A Participation aux dépenses intercommunales.

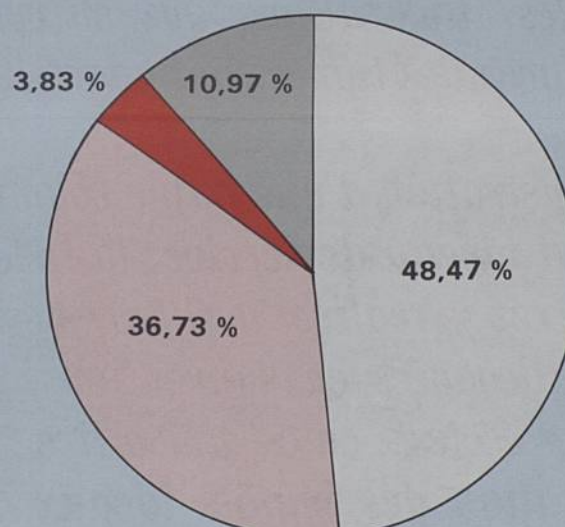


TOTAL : 33,6 MF

INVESTISSEMENT VILLE DE REZÉ

B Travaux et acquisitions ville.

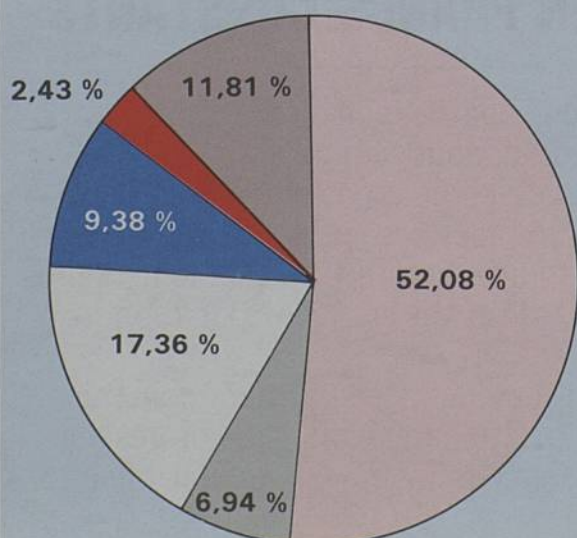
A noter également que 8 MF ont été prévus pour des travaux d'assainissement (budget annexe).



TOTAL : 78,4 MF

TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT

C Travaux ville. (Hors travaux d'assainissement.)

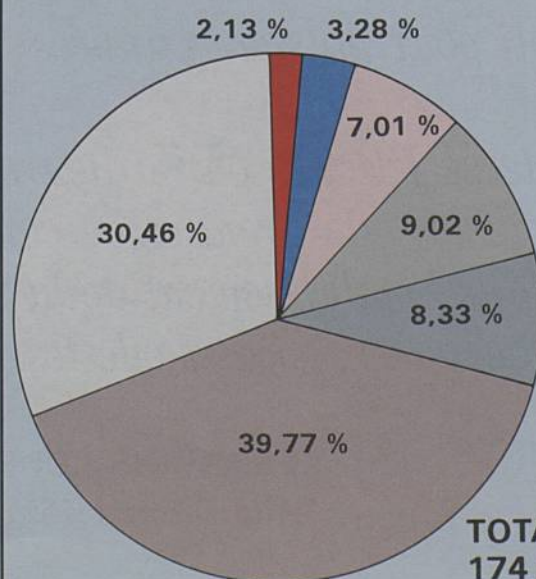


TOTAL : 28,8 MF

FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement sont couvertes par:

- les impôts locaux: 46 %
- les reversements de l'État: 37 %
- les recettes diverses: 17 %



TOTAL : 174 MF